

GRAND SITE



DE FRANCE



MAIRIE DE VERGISSON

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

[web : vergisson.com](http://web:vergisson.com)

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU 11 octobre 2016

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Eric FOREST, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Lionel LAUER, Laurent COLPART

Pouvoir :

N° 2016 - 93 ► Composition, fonctionnement et élection de la commission d'appel d'offres (CAO)

Suite aux modifications du régime des CAO, le conseil municipal retire la délibération n°86 du 14/06/2016 et adopte sur proposition du maire, le règlement de fonctionnement de la CAO.

Il est ensuite procédé à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

A : Anne BROCHETTE

B : Gisèle MEUNIER

C : Didier VEILLITH

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

D : Eric FOREST

E : Lionel LAUER

F : Eve REY

N° 2016 - 94 ► DM n°3 : notification du FPIC 2016

Suite à la notification de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016 (FPIC), le conseil municipal décide de prévoir les crédits à hauteur de 493 euros à l'article comptable correspondant à cette dépense qui devrait intervenir avant cette fin d'année.

N° 2016 - 95 ► Cimetière : décision de reprise des concessions temporaires abandonnées par le concessionnaire

Vu les décisions des successeurs des concessionnaires d'abandonner les concessions au profit de la commune, le conseil municipal autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions suivantes :

A153C, A130, A031B, A078, A053, A051B

N° 2016 - 96 ► Cimetière : décision de reprise des concessions temporaires non renouvelées

Vu la notification de reprise des concessions adressées aux concessionnaires et ou successeurs, le conseil municipal autorise le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions suivantes :

A001B, A117, A096, A151, A058, BP

N° 2016 - 97 ► Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Le conseil municipal approuve les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à la signer.

N° 2016 - 98 ► PDIPR 71 : inscription de chemins

Le conseil municipal maintient sa décision initiale (acceptation du PDIPR par délibération du 04/09/2001) et décide de l'inscription de 2 chemins ruraux, à savoir, la VC n°3 de Vergisson à Prissé et le chemin (sans dénomination cadastrale) en direction de Tillet.

N° 2016 - 99 ► Rallye des vins 2017 : accord de principe

Le conseil municipal émet un accord de principe pour le passage d'une épreuve chronométrée du rallye des vins, sur le territoire de Vergisson pour l'organisation 2017.

Il souhaite également sensibiliser les organisateurs du rallye des vins aux éventuelles dégradations faites sur les voies communales et qu'un état des lieux puisse être réalisé avant et après passage des concurrents de ce rallye (par la prise de photos).

Le Maire, Roger LASSARAT